



REGLEMENT PARTICULIER DU

8^{ème} SLALOM POURSUITE FONTENAYSIEN

DIMANCHE 31 AOUT 2014

L'Association Sportive Automobile Vallée de la Vie organise le dimanche 31 août 2014 sur le circuit de la Michetterie à Fontenay le Comte avec le concours de l'écurie Fontenay le comte Sports Mécaniques, une épreuve automobile régionale dénommée : 8^{ème} Slalom Poursuite Fontenaysien.

Cette épreuve compte pour :

- La coupe de France des slaloms 2015
- Le championnat de l'Automobile Club de l'Ouest
- Le championnat du Comité Régional Bretagne Pays de Loire
- Le championnat du Comité Régional du Sport Automobile Limousin

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bretagne Pays de Loire sous le numéro 42 en date du 22 Mai 2014 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R255 en date du 26 Mai 2014.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jacques TROMAS	Licence n° : 128570 / 1202
Commissaires Sportifs :	Mme Marijo GRUE M. Luc DEHAN	Licence n° : 6653 / 1201 Licence n° : 6495 / 1202
Directeur de Course	M. Jean Louis MINEUR	Licence n° : 29169 / 1209
Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Stagiaire	M. Gilles MERLIOT M. Alain BERNARD	Licence n° : 10396 / 1202 Licence n° : 44748 / 1209
Commissaire Technique Responsable Commissaires Techniques	M. Jean Luc PHELIPEAU M. Yves HUBY M. Luc GOURDON	Licence n° : 9060 / 1110 Licence n° : 4923 / 1206 Licence n° : 163936 / 1202
Chargés des relations avec les concurrents	M. Fernand KAMP	Licence n° : 50053 / 1110
Chronométrateurs	M.. Patrick CHARON M. Jean Luc BERTRAND	Licence n° : 42548 / 1209 Licence n° : 30643 / 1209
Informatique	M. Stéphane MONFORT	Licence n° : 38611 / 1206

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le	Lundi 25 Aout 2014 à 18 H	
Publication de la liste des engagés le	Jeudi 28 Aout 2014	
Vérifications administratives le	Samedi 30 Aout 2014 Dimanche 31 Aout 2014	de 15 H 15 à 19 H 00 sur le circuit de 07 H 30 à 08 H 30 sur le circuit
Vérifications techniques le	Samedi 30 Aout 2014 Dimanche 31 Aout 2014	de 15 H 15 à 18 H 30 sur le circuit de 07 H 30 à 08 H 45 sur le circuit
Réunion du Collège des Commissaires Sportif le	Dimanche 31 Aout à 07 H 45 sur le circuit	

Dimanche 31 Aout à 18 H 30 sur le circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	09 H
Essais chronométrés le	Dimanche 31 Aout 2014 de 09 H 15 à 11 H
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à	11 H 15
Course :	1 ^{ère} manche à partir de 11 H 30
	2 ^{ème} manche à partir de 14 H 00
	3 ^{ème} manche si le temps le permet

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires ¼ d'heure après la fin de la dernière manche

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : sur le circuit

Remise des prix sur le circuit le dimanche 31 aout 2014 à partir de 18 H 30

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
AUTOSERVICE ONLINE, rue de Chambouin, Pole Automobile 85, 85 200 FONTENAY LE COMTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 31 aout à 08 H 45.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Epreuve de 2 000 mètres maximum, sur laquelle deux ou plusieurs concurrents peuvent également s'élancer successivement de la même ligne de départ, mais espacés de 10 à 20 secondes. Le nombre et l'espacement sont laissés à l'appréciation du Directeur de Course.

ARTICLE 2P. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

D. L. V. – M. GAUDIN Nicolas – rue Jean l'Hiver – Z I Sébastopol – 85 400 LUCON – Tel. : 06 46 48 40 20

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Lundi 25 aout 2014 à 18 H.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, **réduits à 90 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les Titres de Participation **sont limités à 40, le montant du titre de participation est de 37 euros**

Conditions de délivrance du titre : être titulaire du permis de conduire et avoir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique du sport automobile

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50 concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de concurrent admis est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement Standard des slaloms. Possibilité d'acheter ces numéros sur le circuit au prix de **50 centimes** le chiffre.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Pas de Publicité Obligatoire

Publicité optionnelle fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le 8ème Slalom Poursuite Fontenaysien a le parcours suivant (voir plan) .

- Parcours d'une longueur de 2 000 mètres soit approximativement 2 tours de circuit
- La course se déroulera en 3 manches sur le sec et en 2 manches si les conditions atmosphériques sont défavorables.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Départ : Arrêté

Arrivée : Lancée

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur le circuit.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 H, le Samedi 30 aout 2014

Les remorques devront être garées sur le parking prévu à cet effet.

Attention pas de branchement électrique possible dans le parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé sera situé sur le circuit.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de l'épreuve au parc concurrent dans les stands.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée sur le circuit. **Tél : 06 46 48 40 20.**

Centre de secours le plus proche : Fontenay le Comte – Tél : 02 51 69 56 64

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc se situant à proximité immédiate du point Stop.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Non respect de l'ordre des départs : = 5 secondes

Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes

Porte manquée ou Erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement se fera sur le meilleur temps réalisé dans les manches courues. Les éventuelles pénalisations de la manche retenue seront additionnées.

Le chronométrage se fera au centième (100^e).

Les classements provisoires seront affichés Dimanche 31 aout 2014 après la fin de la dernière manche et seront établis de la façon suivante :

- un classement général scratch,
- un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard
- un classement général féminin,
- un classement Loisir

En cas d'ex-æquo, le deuxième meilleur temps réalisé dans une autre manche sera pris en compte et si nécessaire le temps des essais.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Tous les prix et coupes sont non cumulable, seul le prix le plus élevés sera décerné.

1^{er} Scratch : Une coupe + Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M.

2^{ème} Scratch : Une coupe + Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M

3^{ème} Scratch : Une coupe + Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M

1^{ère} Féminine : Une coupe + Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M

1^{er} Groupe : Une coupe + Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M
Y compris Groupe Loisir

1^{er} Classe : Un accès Piste de Fontenay le Comte selon les journées du Club F.S.M
Y compris Groupe loisir

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

PLAN CIRCUIT DE LA MICHETTERIE

Longueur du Circuit : 1 083,40 mètres

